

PIERRE MATHIEU

Vice-président du conseil régional de Champagne-Ardenne
pmathieu@cr-champagneardenne.fr

Troyes le 13 décembre 2012.

Madame, Monsieur,
Cher-e ami-e,

J'ai pris attentivement connaissance de l'avant projet de loi sur la décentralisation et de la réforme de l'action publique daté du 27 novembre et plus particulièrement du chapitre IX consacré aux transports.

Je tiens à vous alerter sur l'extrême gravité pour notre territoire, ses habitants, son économie et son avenir d'un certains nombre de ses dispositions.

C'est ainsi que l'article 30 de cet avant projet de loi prévoit **l'abandon total de toutes les dessertes ferroviaires assurées aujourd'hui par l'Etat dans le cadre des Trains d'équilibre du Territoire.**

Concrètement il s'agit de tous les trains entre Paris et Troyes (15 A/R par jour), ainsi que des trains nationaux qui desservent Chaumont (5A/R par jour) et au delà Culmont-Chalindrey, Vesoul, Belfort.

Alors que la mobilisation de tous les acteurs du transports : usagers, acteurs socio-économiques, collectivités a permis d'obtenir de l'Etat ces dernières années un engagement de celui-ci sur le maintien du statut national de la ligne SNCF n° 4 et la première phase de son électrification de Paris à Troyes, l'avant projet gouvernemental remet en cause ces engagements.

Il ne saurait être question d'accepter un abandon total de notre territoire par l'Etat et plus particulièrement de tout le sud de la Champagne Ardenne qui se trouverait sans les bénéfices du TGV et privés de toutes liaisons nationales.

Avant que l'irréparable ne se produise il a urgence à agir. Je propose donc à tous ceux qui se sentent concernés par cette question vitale de se retrouver le :

**mercredi 19 décembre 2012 à 18 h
Hôtel du Petit Louvre à Troyes**

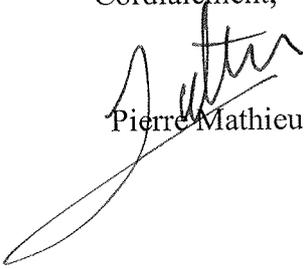
Pour :

- **prendre connaissance de l'avant projet de loi, examiner ses conséquences pour l'Aube**
- **faire le point sur les blocages actuels du projet d'électrification**
- **décider ensemble des démarches et actions à entreprendre.**

J'attire enfin votre attention sur la nécessité de ne perdre aucun jour le conseil des ministres devant être saisi de cette question au tout début du mois de février 2013.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement,


Pierre Mathieu